

24.—Obligations garanties par le Dominion, 31 mars 1932—fin.

Titres.	Somme de la garantie autorisée.	Somme due au public le 31 mars 1932.	Payable à
	\$	\$	
Garantie en principal et intérêt—fin.			
22. Canadian National Ry. Co., oblig. or, 5 p.c., échéance 1970.....	18,000,000	18,000,000	Londres, New-York et Canada.
23. Canadian National Ry. Co., oblig. or., 4½ p.c., échéance 1955.....	50,000,000	50,000,000	Londres, New-York et Canada.
24. Canadian National Ry. Co., oblig. or, 4½ p.c., échéance 1956.....	70,000,000	70,000,000	Londres, New-York et Canada.
25. Canadian National Ry. Co., oblig. or, 4½ p.c., échéance 1951.....	50,000,000	50,000,000	New-York.
Totaux.....	847,154,485	753,080,146 ¹	
Garantie quant à l'intérêt seulement—			
26. Acquisition du Grand Trunk Ry—			
Grand Trunk, oblig., 4 p.c., non remb., £12,500,000	60,833,333	60,833,333	Londres et Canada.
Grand Trunk, oblig., 5 p.c., non remb., £4,270,375	20,782,492	20,782,492	Londres et Canada.
Great Western, oblig., 5 p.c., non remb., £2,723,080	13,252,323	13,252,323	Londres et Canada.
Grand Trunk, oblig., 4 p.c., non remb., £24,624,455	119,839,014	119,839,014	Londres et Canada.
Northern Ry. of Can., oblig., 4 p.c., non remb., £308,215	1,499,980	1,499,980	Londres et Canada.
Totaux.....	216,207,142	216,207,142	
Autre garantie en principal et intérêt—			
27. Commissaires du Port de Montréal—Pont de Montréal Sud, 5 p.c., remboursable 1969.....			
	19,500,000	10,000,000	Londres, New-York et Canada.
28. Paquebots Nationaux (ligne des Antilles), 5 p.c., remboursable 1955.....			
	10,000,000	9,400,000	Londres, New-York et Canada.
29. Commission du Port de Saint John—			
(a) Dette obligatoire de la cité de Saint John assumée par la Commission.....	1,467,165	1,467,165	\$169,000 payable à Londres, balance au Canada.
(b) Débentures de la Commission émises par la cité, échéance 1952.....	667,953	667,953	Canada.
30. Commissaires du Port de New Westminster, 4½ p.c., remboursable 1948.....			
	700,000	700,000	New-York et Canada.
Totaux.....	32,335,118	31,235,118	

¹ Obligations ferroviaires garanties en intérêts et principal au montant de \$58,157,952 détenues le 31 mars 1932 par le ministre des Finances, mais on ne peut les considérer comme payables dans le même sens que celles détenues par le public.

Section 2.—Finances provinciales.¹

Les gouvernements provinciaux du Canada ont droit à certaines subventions qui leur sont versées par le Trésor fédéral en vertu de l'article 118 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 (30 et 31 Vict., chap. 3) et de son amendement de 1907 (Edouard VII, chap. 11), dont les détails au cours des années récentes figurent aux tableaux 16 et 17 de ce chapitre. De plus, ayant conservé la propriété de leurs terres, de leurs minéraux et de leurs autres ressources naturelles, les provinces qui existaient antérieurement à la Confédération encaissent

¹ Révisé par le Col. J. R. Munro, chef de la section des Finances du Bureau Fédéral de la Statistique. Cette section publie des relevés de la finance provinciale qui peuvent être obtenus en s'adressant au Statisticien du Dominion. Le chapitre XXIX donne une liste de ces publications.